



## EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **DOSSIER N°14 :**

CONVENTION DE TRANSFERT DE  
GESTION DE LA LIGNE VERTE -  
PARCELLE AH796- AUTORISATION DE  
SIGNATURE

### **Séance ordinaire du 22 Septembre 2020**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 22 septembre 2020

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 31**

**Absent : 0**

**Excusés : 4**

**Présents** : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Daniel BALLA, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Janine ZUROWSKI, Didier PAULY, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration** : Valérie BARLOIS – LEROUX (à Françoise COSSECQ), Michel MENJUCQ (à Maël FETOUH), Bruno QUERE (à Violette LABARCHEDE), Géraldine AUDEBERT (à Alain MARC)

**Absent** :

**Secrétaire** : Marie E. DA ROCHA

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

### **DOSSIER N° 14 : CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DE LA LIGNE VERTE - PARCELLE AH796 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Philippe FARGEON

Bordeaux-Métropole a entrepris la transformation et l'aménagement de la voie verte entre Ravezies et la rue Louis le Loucheur au Bouscat, avec l'autorisation de SNCF réseau. Plusieurs conventions d'occupations temporaires ont été signées entre les parties, avant d'envisager un transfert de gestion à la fin des travaux.

Bordeaux-Métropole n'ayant pas vocation à entretenir et gérer cet espace, celui-ci relevant de la compétence des villes, les parties se sont rapprochées afin de contractualiser un transfert de gestion par acte notarié.

SNCF réseau propose donc les conditions de transfert de gestion suivantes :

- La mise à disposition de la parcelle cadastrée AH796 d'une surface totale de 17 666 m<sup>2</sup> (11986 m<sup>2</sup> occupées) au profit de la Ville du Bouscat ;
- Une durée de 15 ans à compter de la signature de la convention de transfert ;
- Une indemnité forfaitaire de QUATRE MILLE EUROS HORS TAXES ET HORS FRAIS (4 000 € HT et HF), correspondant aux frais d'instruction supportés par SNCF Réseau à partager entre les deux bénéficiaires ;
- Une prise en charge partagée par les bénéficiaires des frais annexes à savoir :
  - o frais de notaire et de publication, de réquisition, de transfert de propriété,
  - o et frais de géomètre ;
- Le bénéficiaire de transfert de gestion devra s'acquitter de l'impôt et des charges relatives au bien occupé ;
- Une signature de l'acte authentique au plus tard le 18/12/2020 ;
- Une autorisation de sous-occupation au profit de Bordeaux-Métropole et tout ayants-droits pour la finalisation des aménagements nécessaires ; ces aménagements devront être détaillés dans l'acte notarié ; tous autres travaux devront faire l'objet d'une demande d'autorisation à SNCF réseau et SNCF IMMOBILIER ;
- Une signature concomitante du transfert de gestion par les deux communes.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T),  
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de rédiger une convention de gestion pérenne (15 ans) en lieu et place d'autorisations d'occupations temporaires (AOT) de 1 an,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :**  
**35 voix POUR,**

**Article unique :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec SNCF réseau, et SNCF immobilier sur la parcelle privée AH796, une convention de transfert de gestion par acte notarié.

Fait et délibéré le 22 Septembre 2020

LE MAIRE,



Patrick BOBET

V 47